INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36
Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

N/Réf : ICPE/FL/Avis 18-03-19
V/Réf : AEU_44_2019_67

Objet : IC - Plateforme de tri et transit
Commune de NANTES

La Directrice de l'INAO
à
Direction Régionale de l'Environnement,
De l'Aménagement et du Logement
Des Pays de la Loire
Unité Départementale de la Loire-Atlantique

Angers, le 18 mars 2019

Par courriel en date du 12 février 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un dossier de demande d'autorisation environnemental présenté par les sociétés Charier CM et Suez Minerals France qui souhaitent procéder à la création d'une plateforme de transit, regroupement, tri, traitement et valorisation de terre et matériaux, située sur le site du port de Cheviré à Nantes.

La commune de Nantes se situe dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Bœuf du Maine », « Pâté de campagne Breton », « Volailles d'Ancenis », « Farine de blé noir de Bretagne », « Jambon de Vendée », « Mâche nantaise », « Cidre de Bretagne », « Vin du Val de Loire » ainsi que de l'Indication Géographique du spiritueux « Whisky de Bretagne ».

Après étude de ce dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet.

Pour la directrice de l'INAO,
Et par délégation,
Pascal CELLIER

Copie DDTM 44

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire
SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr